

Productions végétales : montant des aides couplées 2020



Les montants unitaires de certaines aides, dites « couplées », végétales ont été fixés comme suit pour la campagne 2020. Ils sont en baisse (parfois forte, comme l'aide à la production de protéagineux) par rapport à l'année 2019.

Production de cultures riches en protéines

Pour la campagne 2020, les montants unitaires des aides à la production de cultures riches en protéines s'établissent à :

- 29,60 € (33,70 € en 2019) pour la production de soja ;
- 149 € (187 € en 2019) pour la production de protéagineux ;
- 160 € (188,50 € en 2019) pour la production de légumineuses fourragères.

Autres cultures végétales

Pour les cultures suivantes, les montants unitaires des aides pour 2020 ont été fixés à :

- 96 € (112 € en 2019) pour la production de chanvre ;

- 560 € (585 € en 2019) pour la production de houblon ;
- 132,50 € (132 € en 2019) pour la production de riz.

À noter : les montants unitaires, pour la campagne 2020, des aides à la production de blé dur, de pommes de terre féculières, de légumineuses fourragères déshydratées, de semences de légumineuses fourragères et de semences de graminées ainsi que des aides à la production de fruits (cerises, pêches, poires, prunes, tomates) destinés à la transformation n'étaient pas encore fixés à l'heure où nous écrivions ces lignes.

[Arrêté du 2 février 2021, JO du 6](#)

© 2021 Les Echos Publishing